SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1. Identification du produit

Type de produit chimique :	Substance
Nom :	Nitrate de sodium synthétique avec AM
Numéro d'identification UE :	/
No CE (EINECS) :	231-554-3
n° CAS :	7631-99-4
Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119488221-41
Code de produit :	*****
Description chimique :	NaNO3
Formule brute :	Nitrate de sodium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Destruction des souches mortes – Ne pas utiliser pour d'autres usages

Utilisation de la préparation : Applications et / ou usage (s) exclusifs sur les souches mortes ou en décomposition

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

START - ZA Pacages d'Argenson 37800 NOUÂTRE-Tel. : +33 (0)2 47 65 30 71 Mail : contact@star-jardin.com Site : www.star-jardin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	*Organisme consultatif officiel*	*Adresse*	*Numéros d'appel d'urgence*
FRANCE	INRS	Numéro d'urgence ORFILA	*+33 (0)1.45.42.59.59*

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Ox. Sol. 2, H272
Eye Irrit. 2, H319

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage Règlement CLP 1272/2008

N° UFI : 88XU-45J6-199H-4TCD

Pictogramme(s) :



GHS03 GHS07

Mentions d'avertissement : Danger

Mention de danger (Phrases H) :

H272 -	Peut aggraver un incendie : comburant
H319 -	Provoque une sévère irritation des yeux

Conseil de prudence (Phrases P) :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
P102 Tenir hors de portée des enfants.	
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.	
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles. Ne pas fumer	
P264 - Se laver la Peau soigneusement après manipulation	
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit	
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.	
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement	
P280 -	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P370 + P378	En cas d'incendie : utiliser les moyens appropriés pour l'extinction
P403+P235 -	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P501 -	Éliminer le contenu/récipient dans Déchets dangereux. Pour protéger [les eaux souterraines/les organismes du sol], ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant (préciser la substance ou la famille de substances selon le cas) plus de (fréquence à préciser)
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement	

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapports aux points d'eau.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
NITRATE SODIUM SYNTH AVEC AM n'est pas sur la liste Candidate REACH
NITRATE SODIUM SYNTH AVEC AM n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

Nom	Identificateur de produit	%	règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Nitrate de sodium	(N° CAS) 7631-99-4 (N° CE (EINECS)) 231-554-3 (N° REACH) 01-2119488221-41	≥ 99 %	Ox. Sol. 2, H272 Eye Irrit. 2, H319

Poudre Cristalline
Texte intégral des mentions R, H et EUH : voir section 2 et 15.

SECTION 4 : Premier secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.

Premiers soins après inhalation EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile,

administrer de l'oxygène (par une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin

.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Lavez les vêtements avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste

.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

.

Premiers soins après ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau. Consulter immédiatement un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses. Toux et respiration difficile.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : N'est pas supposé irritant

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut causer une irritation des yeux. Rougeurs, douleur.

Symptômes/lésions après ingestion : Risque de méthémoglobinémie. Les symptômes comprennent : Nausées. Vomissements. Faiblesse. Diarrhée. Douleurs abdominales. Maux de tête. Peau bleue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau

Agents d'extinction non appropriés : Poudre. Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Favorise l'inflammation des matières combustibles .

Réactivité : Incombustible mais favorise la combustion d'autres substances.

5.3. Conseil aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Instructions de lutte contre l'incendie : Evacuer et restreindre l'accès. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.

Protection en cas d'incendie : Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. Porter une protection respiratoire autonome, indépendant de l'air ambiant

Autres informations : L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Tenir à l'écart des matières combustibles.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : En présence de fuites ou d'épandages, seules les personnes correctement protégées pourront demeurer dans la zone. Rester dans le sens du vent.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Evacuer et restreindre l'accès. Ecarter toute source d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection respiratoire autonome

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Empêcher toute propagation dans les égouts. Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié

Procédés de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Après la collection des fuites, rincez le sol avec de l'eau. Gardez les eaux de lavage comme déchets contaminés. Assurer une aération suffisante.

Autres informations : Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 7 pour une manipulation sure, 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation, d'emploi et de stockage

7.1. Précautions à prendre pour la manipulation

Précautions pour une manipulation sans danger :

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières. Ecarter toute source d'ignition. Eviter de faire de la poussière. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à disposition des extincteurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit

Température de manipulation :	à température ambiante
Mesures d'hygiène :	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Stockage (exigence concernant les lieux et conteneurs de stockage)

Mesures techniques :	Eviter de faire de la poussière. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Eloigner de toute source d'inflammation. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le personnel doit être averti des dangers du produit.
Conditions de stockage :	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter : Humidité. Sources d'inflammation. Chaleur et lumière solaire.
Produits incompatibles :	Sels d'ammonium. Agents réducteurs. Agents oxydants. Acides.
Température de stockage :	Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage). ≥ - 5°C à 40°C max
Lieu de stockage :	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.
Matériaux :	Combustibles
Matériaux d'emballage :	Métaux. Verre.

7.3. Utilisations particulières

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 8 : Procédure de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition – indicateur biologique d'exposition

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL (Derived No Effect Level)

DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets systémiques	36,7 mg/m³
DNEL Travailleur : Voie cutanée - Exposition à Long Terme	Effets systémiques	20,8 mg/kg

PNEC (Previsible None Effect Concentration)

PNEC eau douce	0,45 mg/l
PNEC eau de mer	0,045 mg/l
PNEC station d'épuration	18 mg/l

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les poussières, les vapeurs et les fumées
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Et porter les Equipements de Protection Individuelle

Contrôle de l'Exposition professionnelle :
Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Dégagement de poussières : masque antipoussières filtre P1.



Gants Etanches, néoprène



Tenue couvrante



Lunettes de protection Hermétiques



Masque ou masque à gaz ou masque à ventilation autonome en cas de ventilation insuffisante

Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. NBR (Caoutchouc butylique.PVC). Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter

Protection oculaire : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

Protection de la peau et du corps : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés

.

Protection voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

SECTION 9 : Propriétés Physico chimiques

Forme :	Solide – Poudre cristalline	**Auto-inflammation :**	/
Couleur:	Blanche	**Danger d'explosion :**	/
Odeur:	Faible	**Densité :**	2.26 g/cm3 (à 20 °C)
Point de décomposition :	> 600°C	**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**	Eau : 874 g/l , 20°C
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible	**Valeur du pH à 20°C :**	3.0 – 4.7
Point de fusion :	306°C	**Pression de vapeur**	2 hPa (20°C)

SECTION 10 : Stabilité et Réactivité du produit

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Agents réducteurs. Sels d'ammonium. Acides. Combustibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

SECTION 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aigue
DL50 cutanée rat > 5000 mg/kg et DL50 orale rat = 3430 mg/kg

Irritation cutanée et oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation muqueuse ou respiratoire	non renseigné
Effets subaigus, cancérogènes, mutagènes sur la reproduction	Estimé non cancérogène. Non mutagène. N'altère pas la fertilité. Non toxique pour le développement.
Toxicité chronique :	non classé
Autre information	Dans certaines conditions spéciales (exemple métabolisation via ingestion et inhalation lors du processus de métabolisation enzymatique des organismes vivants, le produit peut former une nitrosamine. Les nitrosamines se sont révélées être cancérigènes en expérimentation animale.

SECTION 12 : Informations Ecologiques

12.1. Ecotoxicité

- Effets sur l'environnement : N'est pas supposé toxique.

	Actif BCP1010H – VVH86087 (données fournisseur)
EC 50 daphnée	8609 mg/l (daphnia magna)
LC50 poisson 1	7950 mg/l (*Oncorhynchus tschawytscha*)
ErC50 algues	> 1700 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles Voir propriétés de solubilité section 9

12.3. Potentiel de bio accumulation

Non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Faible absorption dans le sol

12.5. Résultat des évaluations PBT et vPvB

Pas d'autre information disponible

12.6. Autres Effets néfastes divers

Pas d'autre information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur.

Indications complémentaires : Ne pas déverser à l'égout - L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur
L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Soumis à l'ADR

NUMEROS UN	DESIGNATION REGLEMENTAIRE DE LA MARCHANDISES	CLASSE CHIMIQUE	CODE CLASSIFICATION (, M = DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT)	GROUPE EMBALLAGE (I = TRES DANGEREUX, II = DANGEREUX, III MOYENNEMENT DANGEREUX)	DISPOSITONS SPECIALES N°	ETIQUETTE DE DANGER SUR LES COLIS	CATEGORIE DE TRANSPORT (PAR RAPPORT A LA DANGEROSITE EN REGLE GENERALE)
1498	***ADR*** *NITRATE DE SODIUM*	**5.1**	**O2**	**III**	**Transport par voie terrestre :** Danger n° (code Kemler) : 30 Code de classification (ONU) : F1 Panneaux oranges : Catégorie de transport (ADR) : 3 Code de restriction concernant les tunnels : E Quantités limitées (ADR) : 5kg Quantités exceptées (ADR) : E1 (page 657 ADR 2015) – 30ml (int) à 500 ml (ext)	**3**	**3**

14.1 – Numéro ONU

1498

14.2 – Désignation officielle de transport de l'ONU

NITRATE DE SODIUM
UN 1498 NITRATE DE SODIUM, 5.1, III, (E)

14.3 – Classe(s) de danger pour le transport

Classe	:	5.1 - Matières comburantes
Danger n° (code Kemler)	:	50
Code de classification	:	O2
Etiquetage transport	:	5.1 - Oxydants





Panneaux oranges :
ADR/RID : Code de restriction concernant les tunnels E
IMDG : Pas d'informations complémentaires disponibles
IATA : Pas d'informations complémentaires disponibles

14.4 - Groupe d'emballage ADR / RID / IMDG / IATA

III

14.5 – Dangers pour l'environnement

Polluant marin (IMDG) non
Dangereux pour l'environnement non
Autres informations sans

14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15 : Informations règlementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement CLP 1272/2008 version consolidée en vigueur avec ATP
Règlement Européen CE/648/2004 relatif aux détergents

Stockage - Rubrique des ICPE (France) : **4440**

4440.text Solides comburants catégorie 1,2 ou 3.

4440.1 La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : A
1. Supérieure ou égale à 50 t
Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.
Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.

4440.2 La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : D
2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 50 t
Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.
Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.

Directive 2004/42/CE Concentration max en COV : non renseigné

Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur du mélange.

D'après nos connaissances des matières premières utilisées, du process, de fabrication, des emballages utilisés, il est improbable que le produit contienne des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à plus de 0,1% conformément à la candidate list tenue par l'ECHA et aux exigences REACH.
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Absence de substances selon l'annexe XIV de REACH

Abréviations

CAS : Chemical Abstract Service
CE : Communauté Européenne
CL 50 : Concentration Létale médiane

DL50 : Dose Létale médiane
IBC : International Bulk Chemical
MARPOL : marine Pollution
OCDE : Oragnisation de la Coopération et de Développement économique
PBT : Persistent, Bioaccumulative, Toxic
REACH : Registration Evaluation and Autorisation of Chemicals
SGH : Système Général Harmonisé
VME : Valeur Moyenne d'exposition
VLCT : Valeur Limite d'Exposition à Court Terme
DNEL : Derived No Effect Level
vPvB : very Persistent, very Bioaccumulative

SECTION 16 : Autres Informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases de risques

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 2
Ox. Sol. 2 Matières solides comburantes Catégorie 2
H272 Peut aggraver un incendie; comburant
H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Selon FDS fournisseur version 1 du 05/11/2018
Der Maj : UFI – section 2